

CBDF - FACILITIES SERVICES SOLUTIONS

FONDS SCOR

SCOR FUNDS - Europe High Yield

SCOR FUNDS - ESG Short Term Duration Euro High Yield

SCOR FUNDS – Green Bonds

Conformément à l'Article 92 de la Directive 2009/65/CE du 13 juillet 2009, telle que modifiée par la Directive (UE) 2019/1160 du 20 juin 2019, SCOR ESG Euro High Yield (le « Fonds ») met à disposition, dans chaque État membre où il a l'intention de commercialiser ses parts, des facilités pour exécuter les tâches suivantes, énumérées aux points a) à f).

Veuillez noter qu'en cas de divergences, les conditions visées dans le Prospectus du Fonds prévalent. Le présent document n'est fourni qu'à titre consultatif, en application de l'Article 92 de la Directive 2009/65/CE du 13 juillet 2009.

À moins d'être définis autrement dans le présent document, les termes définis utilisés dans le présent document ont la même signification que celle donnée dans le Prospectus du Fonds.

a. Traiter les ordres de souscription, de rachat et de remboursement et effectuer les autres paiements aux porteurs des Parts du Fonds, conformément aux conditions énoncées dans le Prospectus et les Documents d'Informations Clés

Veuillez contacter
BNP Paribas, succursale de Luxembourg
60 Avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
Email : bp2s_tais_lu@bnpparibas.com

Ou la société de gestion :

SCOR Investment Partners SE - Service commercial et marketing
5, avenue Kléber
75795 Paris Cedex 16
+ 33 1 58 44 70 00
scorip.sales@scor.com

b. Informer les investisseurs de la manière dont les ordres visés au point a) peuvent être passés et des modalités de versement des recettes provenant de rachats et de remboursements

Souscriptions

Chaque Jour d'Évaluation est un Jour de Souscription. L'Heure limite pour soumettre les demandes de souscription est fixée à 12h00, CET, le Jour de Souscription. Les demandes de Souscription doivent être réglées avant la fin de la Période de Règlement des Souscriptions, soit 2 Jours Ouvrables suivant le Jour de Souscription.

Remboursements

Chaque Jour d'Évaluation est un Jour de Remboursement. L'Heure limite pour soumettre les demandes de remboursement est fixée à 12h00, CET, le Jour de Remboursement. Les demandes de Remboursement doivent être réglées avant la fin de la Période de Règlement des Remboursements, soit 2 Jours Ouvrables suivant le Jour de Remboursement.

c. Faciliter le traitement des informations et l'accès aux procédures et modalités visées à l'Article 15 de la Directive 2009/65/CE relatives à l'exercice, par les investisseurs, des droits liés à leur investissement dans le Fonds dans l'Etat membre où est commercialisé ce dernier

c1) DANS QUOI INVESTISSEZ-VOUS ?

Compartiment - ESG SHORT TERM DURATION EURO HIGH YIELD

Le Compartiment investira dans des obligations et des titres de créance classés en catégorie spéculative, libellés en euros, dont l'échéance anticipée est inférieure à trois ans. L'univers d'investissement du Compartiment se compose principalement d'obligations et de titres de créance émis par des sociétés de pays membres de l'OCDE et dont la notation est inférieure ou égale à BB+ (Standard & Poor's ou Fitch) ou à Ba1 (Moody's) ou est obtenue via une analyse interne effectuée par la Société de Gestion, ou qui sont non notés. Les obligations et titres de créance libellés en dollars seront couverts en euros. Le Compartiment n'investira pas dans des titres émis par des Sociétés en Difficulté.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'Article 8 du SFDR. Les caractéristiques environnementales et sociales (« E/S ») promues par le Compartiment consistent à exclure certains émetteurs et secteurs qui ne sont pas en adéquation avec les valeurs de la Société de Gestion, tout en privilégiant les émetteurs offrant un meilleur profil ESG.

Compartiment - EUROPE HIGH YIELD

Le Compartiment investit dans des obligations et des titres de créance classés en catégorie spéculative, libellés en euros, en livres sterling, en francs suisses et autres devises européennes, et couverts en euros. L'univers d'investissement se compose principalement d'obligations et de titres de créance émis par des sociétés de pays membres de l'OCDE dont la notation est inférieure ou égale à BB+ (S&P ou Fitch) ou à Ba1 (Moody's) ou est obtenue via une analyse interne de la Société de gestion ou qui ne sont pas notés.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des émetteurs non compris dans l'univers d'investissement principal, notamment dans des émetteurs bénéficiant d'une bonne notation d'investissement (« *investment grade* ») ou ne disposant pas de notation (« *non-rated* »).

En fonction de la composition de l'indice de référence, le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs nets dans des obligations et titres de créance de Sociétés en Difficulté (telles que définies à la section 5.1.6 ci-avant), ayant qualité « d'émetteur non performant » ou « d'émetteur en défaut ». La Société de gestion effectue ces investissements en adoptant une approche opportuniste ou, à défaut, dans une perspective d'investissement à plus long terme, selon leur nature.

Le Compartiment peut investir, à concurrence de 10 % maximum de ses actifs, dans des obligations ou titres de créance émis par des sociétés de pays en dehors de l'OCDE, libellés en euros, en livres sterling, en francs suisses ou dans d'autres devises européennes, en l'occurrence des obligations et des titres de créance émis par des émetteurs de marchés émergents.

Compartiment - OBLIGATIONS VERTES

La stratégie d'investissement du Compartiment consiste à générer des rendements à la fois durables et financiers en investissant dans des obligations dites vertes et sociales sans coût d'opportunité, ou pour un coût limité, par rapport aux obligations classiques.

Dans cette optique, le processus d'investissement du Compartiment combine une analyse *top-down* de l'environnement de marché et une sélection de titres *bottom-up*.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'Article 8 du SFDR. Les caractéristiques environnementales et sociales (« E/S ») promues par le Compartiment consistent à investir dans des obligations vertes et des obligations sociales tout en excluant certains émetteurs et secteurs qui ne sont pas en adéquation avec les valeurs de la Société de Gestion.

c2) QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES LIÉS À CET INVESTISSEMENT ?

Veuillez vous référer à la section 5 (Facteurs de risque généraux) du Prospectus disponible sur le site Internet : www.scor-ip.com. Avant d'investir dans le Compartiment. Les investisseurs doivent également tenir compte des risques supplémentaires propres au Compartiment, tels qu'exposés dans le supplément correspondant.

c3) QUELLE EST LA DURÉE D'INVESTISSEMENT MINIMALE RECOMMANDÉE ?

3 ans - Ce fonds ne convient pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs contributions avant cette date.

c4) COMMENT ACCÉDER AUX PROCÉDURES ET DISPOSITIONS PRÉVOYANT QUE LES INVESTISSEURS EXERCENT LEURS DROITS RÉSULTANT DE LEUR INVESTISSEMENT DANS LE FONDS ?

Veuillez vous référer au prospectus du Fonds disponible sur le site Internet : www.scor-ip.com, ou contacter

SCOR Investment Partners SE : équipes Business Development, 5 Avenue Kléber 75795
Paris Cedex 16
scorip.sales@scor.com

c5) COMMENT INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION, SI NÉCESSAIRE ?

Veuillez contacter : SCOR Investment Partners SE : Équipes Business Development, 5 Avenue Kléber 75795 Paris Cedex 16



scorip.sales@scor.com

d. Mettre les informations et les documents requis en vertu du Chapitre IX de la Directive 2009/65/CE à la disposition des investisseurs, dans les conditions définies à l'Article 94 de la Directive 2009/65/CE, pour examen et pour l'obtention de copies

d1) OÙ OBTENIR COPIE DE LA DOCUMENTATION DU FONDS (Prospectus, Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI »), fiches d'information mensuelles, rapports financiers, etc.) ?

SCOR Investment Partners SE : Équipes Business Development, 5 Avenue Kléber 75795 Paris Cedex 16

scorip.sales@scor.com

d2) OÙ OBTENIR LA VL DU FONDS ET LA PERFORMANCE HISTORIQUE ?

SCOR Investment Partners SE : Service commercial et marketing, 5 Avenue Kléber 75795 Paris Cedex 16

scorip.sales@scor.com

e. Fournir aux investisseurs, sur un support durable, les informations relatives aux tâches que les facilités exécutent

Veuillez vous référer au prospectus du Fonds disponible sur le site Internet : www.scor-ip.com
Veuillez contacter : SCOR Investment Partners SE - Service commercial et marketing, 5 Avenue Kléber 75795 Paris Cedex 16

f. Faire office de point de contact pour communiquer avec les autorités compétentes :

Autorité des marchés financiers - Médiateur de l'AMF - 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

Si vous avez d'autres questions qui ne sont pas répertoriées sur cette page Internet, veuillez contacter : SCOR Investment Partners SE : Équipes Business Development, 5 Avenue Kléber 75795 Paris Cedex 16